



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Plans routiers

Question orale n° 1141

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le retard pris dans l'exécution de l'actuel contrat de plan concernant les investissements routiers. Le contrat de plan a mobilisé des sommes importantes : plus de 2 milliards de travaux pour la région Poitou-Charentes et 514 millions pour le département des Deux-Septes. Or les travaux ne peuvent s'effectuer que si les crédits de paiement sont suffisants et si l'Etat, maître d'ouvrage, planifie leur réalisation, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Ce retard engendre par voie de conséquence un gel des crédits inscrits aux budgets de la région et du département. Il lui demande quelles mesures, il compte prendre pour engager dans les délais les chantiers prévus dans le cadre du contrat de plan Etat-région et permettre ainsi aux collectivités, qui ont mobilisé des crédits importants dans leur budget, de donner le travail correspondant à leurs entreprises départementales et régionales.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Jean-Marie Morisset a présenté une question no 1141.

La parole est à M. Jean-Marie Morisset, pour exposer sa question.

M. Jean-Marie Morisset. Le Gouvernement n'est pas sans savoir que le désenclavement par des axes routiers suffisants et adaptés à la circulation est souvent évoqué au cours des rencontres et des réunions que nous pouvons avoir avec les élus et les socio-professionnels. C'est un moyen il est vrai indispensable pour rééquilibrer notre territoire dans ses échanges et dans son développement.

Les axes routiers soulèvent, souvent à juste titre, beaucoup de questions, d'interrogations et parfois de doutes. Il y a ceux qui plaident, arguments à l'appui, pour de larges investissements dans ce domaine. Il y a ceux qui s'inquiètent des lors qu'ils sont annoncés. Il y a ceux qui ne comprennent pas qu'ils soient sans cesse différés ou réalisés avec retard.

Je voudrais en particulier évoquer les préoccupations du secteur du bâtiment et des travaux publics suite au retard pris dans l'exécution de l'actuel contrat de plan concernant les investissements routiers.

Le contrat de plan a mobilisé des sommes importantes de 1994 à 1998 avec l'aide de l'ensemble des partenaires: Etat, région, département et autres collectivités; plus de 2 milliards de francs pour la région Poitou-Charentes et 514 millions pour le département des Deux-Septes.

Dans le cadre de ce contrat, des priorités ont été arrêtées et des engagements pris. Or les travaux ne peuvent s'effectuer que si les crédits de paiement sont suffisants, et, surtout, si l'Etat, maître d'ouvrage, planifie leur réalisation, ce qui n'est pas le cas à ce jour pour un certain nombre de dossiers.

Cette situation de blocage a de multiples conséquences extrêmement négatives pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui attendent avec impatience l'ouverture des chantiers. Chacun connaît la situation difficile dans laquelle se trouvent actuellement ces professions, situation qu'elles ont rappelée ces dernières semaines.

Le retard pris dans l'exécution de l'actuel contrat de plan engendre par voie de conséquence un gel des crédits inscrits dans les budgets des régions et des départements, et les entreprises comprennent difficilement que les

travaux ne soient pas engages au moins a hauteur des credits de paiement debloques par les collectivites territoriales.

Nous n'ignorons pas les problemes budgetaires actuels. Les budgets de l'Etat et des collectivites sont difficiles a etablir, et les deficits sont a surveiller avec beaucoup d'attention.

Mais l'investissement doit etre privilegie car il genere des activites pour nos entreprises et les hommes qui les executent.

Les chantiers pour lesquels l'Etat est maitre d'ouvrage doivent donc s'ouvrir sans tarder, quitte a ce que les credits consommes pour ces travaux ne soient, dans un premier temps, que ceux inscrits par les departements et les regions.

Quelles mesures concretes compte prendre le Gouvernement pour engager dans les delais les chantiers prevus dans le cadre du contrat de plan Etat-region, et permettre ainsi aux collectivites qui ont mobilise des credits importants dans leur budget de donner le travail correspondant a leurs entreprises departementales et regionales ?

Mme le president. La parole est a M. le ministre delegue au logement.

M. Pierre-Andre Perissol, ministre delegue au logement. Monsieur le depute, dans un objectif de redressement des finances de l'Etat, le Gouvernement a decide d'etaler la realisation des contrats de plan signes entre l'Etat et les regions sur une duree de six ans, au lieu de cinq.

Il convient donc que les collectivites locales adoptent a l'avenir ce meme rythme d'avancement. Pour celles qui veulent engager leurs credits a un rythme plus rapide, dans le souci a la fois de permettre un avancement soutenu des operations d'investissement et de contribuer a l'activite des entreprises de travaux publics, M. Bernard Pons et Mme Idrac sont ouverts a une modification des cles de financement des operations inscrites aux contrats de plan.

Pour 1996, le Gouvernement a decide, compte tenu de la particularite des credits d'investissements routiers, de ne pas faire porter le gel envisage dans le cadre du redressement des finances publiques sur les credits necessaires au paiement des chantiers en cours.

Enfin, il faut savoir que les investissements sur le reseau concede, qui participent egalement a l'activite des entreprises de travaux publics et qui concernent pour une part importante la region Poitou-Charentes, ont connu un essor important cette annee, avec une enveloppe de 20 milliards de francs en 1996 contre 16,5 milliards de francs en 1995.

Mme le president. La parole est a M. Jean-Marie Morisset.

M. Jean-Marie Morisset. Monsieur le ministre, je vous remercie de ces precisions.

Sans meconnaître les problemes budgetaires, j'insiste sur la necessite que l'Etat lance rapidement les chantiers dans la mesure ou il est maitre d'ouvrage. Meme si les cles de repartition sont modifiees et si les collectivites apportent leur soutien financier aux operations, les chantiers ne pourront pas s'ouvrir si les etudes et les enquetes publiques ne sont pas engagees.

Nous serons par consequent attentifs a toutes les solutions proposees. Les collectivites territoriales mobilisent des credits importants. Ainsi, 20 p. 100 du budget annuel du departement des Deux-Sevres sont bloques du fait du contrat de plan; nous ferons en sorte de mobiliser ces credits afin de permettre a nos entreprises de beneficier des chantiers correspondants.

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1141

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4444

Réponse publiée le : 26 juin 1996, page 4844

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996